

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 07/09/2026

OBJET : Désignation du représentant de la commune auprès de la CLECT

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 01/09/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Mylène DELEGLISE

Absent excusé :

Liliane BLAISE donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Virginie ETOURNEAU donne pouvoir à Marlène CHAUTAIN

Nils MOULIN donne pouvoir à François GONDELMANN

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission obligatoire dont la mission est d'évaluer les charges transférées liées au transfert (ou restitution) de compétences. Sa création est du ressort du conseil communautaire qui en détermine la composition. La CLECT est composée exclusivement de conseillers municipaux des communes membres et élit elle-même en son sein son président et son vice-président.

La CCBPD a créé sa CLECT par délibération du 06 mai 2026, et a fixé sa composition à un membre par commune, soit 32 membres.

Le conseil municipal est amené à désigner le représentant de la commune de Anse.



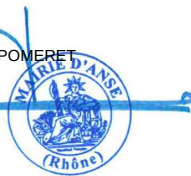
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) DESIGNE Daniel POMERET pour représenter la commune de Anse au sein de la CLECT de la CCBPD.

2°) CHARGE le Maire de la poursuite et l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

Signé par : Daniel POMERET
Date : 10/09/2026
Qualité : MAIRE



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

Signé par : Jean-Luc LAFOND
Date : 11/09/2026
Qualité : 1er ADJOINT